# Chronique Agricole

## LE DÉMARIAGE DES BETTERAVES

Quinze jours sans pluie, c'est trop, à cette époque de l'année, où il faudrait une bonne ondée chaque semaine. Sinon, les lins ont soif, les betteraves souffrent, les blés ne se remplissent pas, les petites graines lèvent difficilement, les avoines, elles-mêmes, boudent, et les « petites » légumes sont malades.

Bref, la grande culture, aussi bien que la culture maraîchère, où tous les arrosages du monde ne vaudront jamais celui du Bon Dieu, demandait de l'eau.

Voilà pourquoi la pluie a été si bien accueillie vendredi soir. Mais il ne faudrait pas qu'elle continue, car les travaux pressent, dans les champs.

Avec les foins de trèfle, je mets au premier rang le démariage des betteraves.

On attend généralement trop tard pour procéder à cette opération, qu'il importe cependant de faire le plus tôt possible, dès que la plante a pris sa quatrième feuille. Non seulement on débarrasse ainsi le sol d'une quantité de betteraves inutiles, qui en absorberaient les engrais et l'humidité, au détriment des sujets destinés à rester, mais le travail est plus facile et la jeune plante en souffre moins.

Nous ne dirons rien de l'écartement des lignes entre elles ; il est, à peu près partout, de 40 centimètres.

Mais ici se pose cette question : Vaut-il mieux laisser les betteraves un peu plus drues, à 20 ou 25 centimètres de distance l'une de l'autre, ou bien est-il préférable de les espacer de 30 centimètres ?

Le premier système nous semble en tout point préférable.

Sans doute, il y a plusieurs choses à considérer quand on veut déterminer l'écartement à donner aux plantes, et il est hors de doute qu'on pourra les rapprocher d'autant plus, qu'on aura un sol plus riche d'avance, ou des engrais en plus grande quantité à lui apporter.

Il est certain encore qu'une terre profonde, à sous-sol argilo-calcaire, pouvant emmagasiner de fortes réserves d'eau, s'y prêtera mieux qu'une terre à sous-sol perméable.

Mais, on peut dire, en règle générale, que nos bonnes terres du Nord, avec les apports de matières fertilisantes, qu'on a l'habitude de leur faire pour cette culture, peuvent très bien nourrir dix betteraves au mètre carré, soit quatre plants au mètre courant, avec un écartement de 40 centimètres entre les lignes. D'autant qu'il est préférable d'avoir quatre betteraves de moyenne grosseur, plutôt que deux énormes, du même poids.

Non seulement les premières sont d'une conservation plus facile, mais surtout elles sont plus nutritives, parce qu'elles contiennent plus de matières sèches que ces monstres gorgés d'eau et riches surtout en nitrates.

Ce qui est vrai, pour les fourragères, l'est aussi pour les sucrières. Il est d'expérience, en effet, que les betteraves assez rapprochées sont plus riches en sucre que celles qui sont très espacées, et qu'elles donnent un rendement aussi fort à l'hectare, sans compter qu'elles mûrissent plus vite et plus régulièrement, ce qui n'est pas à dédaigner pour faire les semailles d'automne.

**Réponse à J. D.** — Je regrette de ne pouvoir vous dire la quantité exacte de primevères à employer par litre d'eau ; mais, prenez patience 8 jours encore, et vous aurez satisfaction. Je compte voir, aujourd'hui même, cet excellent ami Pitou, qui est un herboriste de première classe, comme vous savez.

Si vous aviez besoin de renseignements pour l'élevage des canards, il s'y entend aussi à merveille.

Fil-à-plomb et Tortegueule, de si glorieuse mémoire, étaient deux de ses élèves.

**Réponse à D. B. de V.** — Gardez-vous d'empoisonner les poules de votre voisin, même si elles vous causent préjudice, car vous pourriez faire connaissance avec le violon.

Pourquoi ne pas vous entendre avec lui, pour estimer le dommage, et vivre ensuite en bonne intelligence, comme on doit toujours faire entre voisins.

**Réponse à L. O. de F.** — Il est trop tard ! Le sulfate de fer brûlera, peut-être, l'avoine, mais certainement pas des senés en fleurs. Il fallait l'épandre quand la plante était à 4 feuilles. Mettez cela dans vos papiers, pour l'an prochain.

**Réponse à H. V., de R.** — Ce qui est fait est fait, et le mal est sans remède. Pour activer la reprise de vos aucubas, vous pourriez leur donner un peu d'azote sous forme de sulfate d'ammoniaque, 100 grammes de sulfate et 10 litres d'eau, voilà de quoi ragaillardir le sujet le plus malade.

CONSEIL PRATIQUE

Procurez-vous du sel dénaturé pour saler vos foins.

L. CENSIER.

Eau de Table des Arthritiques

**Vichy Célestins**

Élimine l'Acide urique

656

## LA FIN D'UN LONG PROCÈS

*La Cour d'appel d'Amiens, par arrêt rendu vendredi, vient de mettre fin à un long procès entre le Bureau de Bienfaisance et les héritiers d'un bourgeois de Lille, M. Fremault-Leroy ;*

En 1684 les époux Fremault-Leroy faisaient dans un testament conjoint une fondation de logements au profit des pauvres de Lille en général, mais en stipulant que leurs parents pauvres auraient la préférence sur les autres pauvres. Ces logements devaient être donnés dans un certain nombre de maisons qu'ils affectaient à cet usage.

De plus les époux Fremault-Leroy laissaient des rentes dont les revenus devaient être affectés d'abord à l'entretien, et, le cas échéant, à la reconstruction des immeubles destinés aux logements. Le surplus devait être employé à faire des distributions en argent aux habitants, sous le nom de prébendes, avec préférence encore pour les parents.

L'Administration de cette fondation était mise sous le contrôle du Magistrat de Lille qui se faisait rendre compte annuellement de sa gestion.

La fondation se maintint dans son intégrité jusqu'à l'époque de la Révolution ; on avait même réussi à augmenter les logements, on en trouve, à ce moment, quarante-deux au lieu de trente.

Mais, ensuite, le capital des rentes fut réduit à une dizaine de mille francs, l'un des immeubles tomba en ruines, et en 1806, il fallait dépenser trois mille francs pour remettre en état les autres immeubles.

En 1807, l'Administration préfectorale remit l'Administration de la fondation Fremault-Leroy au Bureau de Bienfaisance de Lille.

Au lieu de constituer une administration spéciale de la fondation, le Bureau de bienfaisance l'a gérée comme il aurait géré sa fortune personnelle. Il a aliéné les biens et en a disposé au profit de la Ville pour agrandir une salle d'asile, établir un dispensaire, etc. En 1852, il faisait approuver par le Préfet du Nord un règlement supprimant purement et simplement le droit de préférence des parents, tout en maintenant provisoirement dans les logements ceux qui s'y trouvaient alors.

En 1860, les hostilités commencent. Le Bureau de bienfaisance veut expulser d'un des logements Hippolyte Leroy, un des héritiers des fondateurs. Il résiste, d'où procès. L'intéressé obtient l'assistance judiciaire et Me Gustave Théry, qui était alors à ses débuts au Barreau de Lille, fut commis d'office pour plaider cette affaire, qui eut nécessité une longue préparation.

Comme il fallait s'y attendre, le jeune stagiaire qui plaidait contre l'un des maîtres du Barreau de Lille à l'époque, Me Delannoy, perdit son procès.

Mais si Hippolyte Leroy avait échoué dans sa prétention, les autres intéressés ne se tinrent pas pour définitivement battus, et c'est ainsi que, lors de la démolition de la cour Muyssart, qui faisait partie de l'actif de la fondation, et qui dut disparaître pour permettre le dégagement de la porte de Paris, en 1899, Augustin Despinoy, l'un des parents, qui avait réussi à se perpétuer jusqu'à cette époque dans le logement qu'il occupait, mis en demeure de s'en aller, refusa de le faire.

Nouveau procès remettant la question sur le tapis.

Me Gustave Théry, que l'intéressé était venu trouver et qui avait acquis par trente ans d'exercice du Barreau une certaine expérience des affaires, se faisait commettre d'office pour défendre la cause, car le demandeur plaidait avec le bénéfice de l'assistance judiciaire. L'affaire ne vit pourtant pas le jour de l'audience. Après échange de communications entre avocats, le Bureau de Bienfaisance signait avec Augustin Despinoy une transaction dans laquelle il reconnaissait l'existence de la fondation et le droit de l'intéressé d'en bénéficier.

Naturellement d'autres parents revendiquèrent leurs droits. Cette fois le bureau de bienfaisance résista, et Me G. Théry se fit encore commettre d'office pour défendre les intérêts des quatre demandeurs.

La procédure qui suivit aboutit à l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté préfectoral de 1852 supprimant le droit des parents et à la condamnation du Bureau de Bienfaisance, par un arrêt de la Cour de Douai du 24 avril 1905, à fournir un logement à chacun des demandeurs.

A la suite de cet arrêt cinq autres parents obtinrent sans difficulté un logement. Il y avait donc dix logements occupés sur les trente logements établis par la fondation et, par suite, vingt logements restaient à fournir. Des parents se présentèrent et demandèrent au Bureau de Bienfaisance à en être pourvus, mais celui-ci déclara qu'il n'était pas possible de leur donner satisfaction pour la raison que toutes les ressources de la fondation étaient épuisées et qu'aucune place n'était disponible.

Les intéressés, en 1907, assignèrent devant le Tribunal de Lille le Bureau de Bienfaisance pour le faire condamner à pourvoir chacun d'eux d'un des logements de la fondation ou d'un logement répondant aux mêmes conditions.

Le jugement de 1907 ordonnait une expertise par deux anciens notaires et un comptable, dont le rapport établit que le Bureau de Bienfaisance devait avoir en mains comme actif appartenant à la fondation une somme de 125.000 francs outre l'immeuble de la rue Princesse.

Le jugement du Tribunal de Lille en date du 1er décembre 1899 condamnait le Bureau de Bienfaisance à fournir les logements demandés.

Le Bureau de Bienfaisance interjeta appel de ce jugement devant la Cour de Douai, puis obtint que le Préfet du Nord intervint dans le litige devant la Cour pour décliner au nom de l'administration la compétence de la Cour, attendu qu'il y avait l'acte administratif de 1807 devant lequel la juridiction civile devait s'incliner.

La Cour de Douai admit le déclinatoire de compétence du Préfet du Nord et débouta les demandeurs par son arrêt du 10 juillet 1900.

Les intéressés déférèrent à la Cour de Cassation l'arrêt de Douai qui fut cassé le 29 avril 1902 par un arrêt disant que la Cour de Douai aurait dû, sur le déclinatoire du Préfet du Nord, non se déclarer incompétente, mais surseoir à statuer jusqu'à ce que les intéressés aient fait interpréter par l'autorité administrative l'arrêté préfectoral de 1807, si cet arrêté paraissait avoir besoin d'interprétation.

La Cour de Cassation renvoyait l'affaire devant la Cour d'Amiens.

Le Bureau de bienfaisance ayant demandé que l'affaire fut renvoyée devant l'autorité administrative pour interpréter l'arrêté de 1807, les demandeurs déclarèrent accepter ce renvoi qui fut ordonné par arrêté du 14 janvier 1904.

Le Conseil d'Etat annula les décisions du Préfet et du Ministre interprétant dans le sens du Bureau de bienfaisance l'arrêté de 1807 et renvoya l'affaire devant la Cour d'Amiens.

Le Bureau de bienfaisance a voulu à nouveau plaider à fond toute la question de la régularité de la fondation à l'époque qui a précédé la Révolution. Me Louis Théry, avocat, a eu même à se prévaloir au nom de ses clients, les héritiers des époux Fremault-Leroy, du traité passé entre Louis XIV et le magistrat de Lille le 27 août 1667 pour dire qu'à supposer même qu'à ses débuts, sous la législation espagnole, la fondation ait pu ne pas être régulièrement instituée, cette irrégularité serait couverte par un article du traité qui maintenait le « statu quo » pour les fondations existantes.

Les demandeurs ont eu gain de cause absolu sur la question de droit.

La Cour n'a cru devoir admettre le rapport des experts que pour la période antérieure à 1852, et elle a modifié les bases de ce rapport pour la période postérieure, ce qui a pour effet de réduire assez notablement l'actif mobilier de la fondation et de ne permettre qu'à un certain nombre de demandeurs d'obtenir un logement.

Il est possible que cet arrêt termine définitivement le litige : il n'en reste pas moins que toute cette procédure, tous ces moyens de droit soulevés et rejetés successivement par les tribunaux ont eu pour effet de forcer des ouvriers, qui ont droit à un logement en vertu d'un testament d'un de leurs ancêtres, à attendre 17 ans pour l'obtenir.

## « Grâce aux Pilules Pink la bonne fermière reprend ses travaux. »

Mme Isabelle Rogoux, dont nous donnons ici la photographie, est la bonne fermière du domaine Sylvestre, par Arles (Bouches-du-Rhône). A voir son visage énergique, vous vous doutez que ce n'est pas une personne qui se dorlote. Levée tôt, elle veille à tout à la ferme et n'arrête pas de travailler tout le long du jour. Mais à cela, notre bonne fermière s'était un peu usée ; la maladie vint qui l'empêcha de se livrer à ses occupations habituelles et cette inaction forcée l'affecta aussi moralement. Les Pilules Pink ont, comme on va le voir, très bien guéri la bonne fermière. Elles ont restauré son organisme et, maintenant, elle est repartie pour une bonne période d'activité et de satisfaction de vivre.

« J'ai passé, nous écrit-elle, quelques mauvais mois. Ma santé, qui avait toujours été fort bonne, m'a donné ces temps derniers quelques inquiétudes. Au début, je me suis sentie envahie par une sorte de lassitude, de grande faiblesse. Dans mes travaux, à la ferme, j'étais souvent arrêtée par des palpitations, des points de côté, de l'oppression. D'autre part, mon appétit avait disparu, je ne mangeais plus que du bout des lèvres, aussi je constatais que, chaque jour, mon affaiblissement devenait plus grand. Mes digestions étaient devenues pénibles. J'avais souvent la migraine et aussi des douleurs, particulièrement dans le dos et les bras. J'avais suivi plusieurs traitements sans succès et cela m'avait démoralisée. Je me voyais déjà obligée de m'aliter. Une personne de la localité a remonté mon moral, me disant de prendre les Pilules Pink et que je ne tarderais pas à être rétablie. Elle avait vu les Pilules Pink faire merveille dans plusieurs cas semblables au mien. J'ai donc pris les Pilules Pink et j'ai constaté tout de suite combien tout ce que l'on dit des Pilules Pink est vrai. J'ai été rétablie comme par enchantement. L'appétit est revenu tout de suite, les bonnes digestions aussi. Mes malaises se sont atténués et je me suis sentie plus forte. J'ai retrouvé une bonne mine et je n'ai pas eu à attendre longtemps pour reprendre mes travaux. »

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco. 0191

## LES PROGRÈS DE LA SCIENCE !

### A propos de LA HERNIE

Les personnes qui souffrent de hernies ne sont pas assez renseignées sur les conditions exactes de la pénible infirmité qui les torture.

Beaucoup, tentées par de belles promesses ou des invitations soi-disant gratuites, font l'essai décevant de plusieurs bandages plus ou moins défectueux, d'autres essayent successivement tous les traitements mirifiques qu'on leur offre, baumes, liquides, emplâtres guérisseurs !!

Or, je l'affirme ici sans crainte d'être contredit par les charlatans qui les proposent, aucune de ces méthodes n'est capable, non seulement, de guérir mais encore d'améliorer en quoi que ce soit la hernie même la plus légère.

Au hernieux qui demande secours, la Science ne peut que conseiller de chercher le salut dans le port d'un appareil contentif réellement perfectionné et appliqué avec toute la compétence voulue et cette simple précaution suffit largement à rendre au blessé le bien-être rêvé et à le replacer dans les conditions normales de son existence, aussi fort, aussi bien portant qu'avant de contracter l'infirmité.

M. A. Claverie, le grand Spécialiste parisien, est, on le sait, le créateur de l'appareil herniaire idéal.

Son Appareil pneumatique, imperméable et sans ressort est célèbre dans le monde entier et sa grande efficacité a été maintes fois consacrée : à la Société de Chirurgie, dans les Congrès, dans les Expositions Universelles.

Elles découle de deux principes scrupuleusement respectés : 1° nécessité de contenir intégralement toutes les hernies et 2° nécessité de laisser au blessé le maximum de bien-être.

On l'a dit : les grandes inventions sont toujours simples et cette règle trouve une fois de plus sa confirmation, l'appareil Claverie est un modèle de simplicité. Sans ressort gênant, sans mécanisme compliqué, sans cuir qui se corrompt facilement, sans fer qui se rouille, il est solide, pratique et extrêmement doux à porter.

Il est imperméable, inaltérable, hygiénique par excellence. Très léger et de plus complètement imperceptible, il s'efface dans le pli de l'aine sans causer la moindre gêne.

Notez cependant qu'il fournit, quand il le faut, une puissance de contention illimitée ; il n'est pas de hernie, si volumineuse soit-elle, qui résiste à son action salutaire.

M. A. Claverie, dont le seul but est de se rendre utile et dont l'idéal a toujours été pendant sa longue carrière d'apporter plus de soulagement et de bien-être aux personnes qui souffrent, a consacré son existence entière à cette tâche.

Du reste sa personnalité est hautement connue dans notre région qu'il fait visiter depuis de longues années et où de nombreux blessés ont, grâce à lui, recouvré le bien-être ainsi que l'intégrité de leur santé et de leurs forces.

Dans une pensée humanitaire, le renommé Spécialiste a voulu que toutes les personnes atteintes de hernies soient à même de connaître la vérité sur leur affection.

A cet effet, avec un désintéressement auquel on ne saurait rendre trop hommage, il tient à la disposition de tous, et enverra gratuitement à tous les lecteurs de LA CROIX DU NORD, un exemplaire de son intéressant TRAITÉ SUR LA HERNIE. Il leur suffira d'en faire la demande à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à PARIS, en donnant quelques renseignements sur leur cas.

Pour moi, qui ai lu cet ouvrage clair et complet, plein de conseils précieux et illustré de nombreuses figures explicatives, où chacun peut reconnaître son cas, j'ai la certitude et la conscience de rendre un grand service à mes lecteurs atteints de hernies, en leur recommandant de ne pas manquer une si précieuse occasion de s'instruire et surtout de s'affranchir définitivement de ces trois servitudes qui pèsent sur la vie des hernieux : souffrance, faiblesse, inquiétude !

Docteur J. BOSSARD
*de la Faculté de Médecine de Paris*

## FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

**Madame Pierre DESCHEEMAEKER**

**Née Elodie-Marie VANDERHAEGHE**

*Membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, de la Confrérie des Mères Chrétiennes et des Confréries et Œuvres de la Paroisse,*

décédée à Croix, le 1er juin 1913, dans sa 67e année, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 3 juin à 8 heures ; les Vigiles seront chantées le jeudi 5 juin, à 6 heures du soir ; aux Convoi, Service et Enterrement qui auront lieu le vendredi 6, à onze heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

Réunion à la maison mortuaire, 86, rue Kléber, à dix heures et demie.

Un Obit sera chanté en l'église Saint-Pierre à Croix, le vendredi 27, à 11 heures.

Car F, arrêt à la Croix-Blanche.

# MARCHÉS

VALENCIENNES, 31 mai.

Sucre blanc en morceaux, 66 à 67. — Alcools 41,25. — Farines, 1re qual., les 100 kil., 35,50 à 36. — Blé blanc, les 80 kilos, 22,50. — Sons, les 100 kilos, 12,75 à 13. — Aliment mélassé, 15,50 à 16,50. — Seigle, les 100 kil., 19,50 à ..,.. — Orges, 22,.. à 23,... — Escourgeons, 24,.. à 25,... — Tourteaux de lin, 26,50. — Tourteaux arachides, 20 fr. — Tourteaux ricin, 12,50. — Sulfate d'ammoniaque, 37 fr. — Nitrate, 27 fr.

*Fourrages et grains les 1000 k. sans octroi.* — Foin 85 à 95. — Luzerne, 1re coupe, 110 à 120. — Luzerne, 2e coupe, 90 à 95. — Paille de blé (en bottes) 37 à 40. — Paille d'avoine ou d'orge, 27 à 30. — Paille de seigle, 40 à 45. — Avoine, les 100 kil., 21 à 21,50.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
du 29 mai 1913

| Espèces | Amenés | 1re q. | 2e q. | 3e q. |
|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 86 | 1,12 | 1,02 | 0,90 |
| Vaches et génisses | 92 | 1,.. | 0,90 | 0,80 |
| Taureaux | 121 | 0,88 | 0,78 | 0,70 |
| Veaux | 10 | 1,45 | 1,35 | 1,25 |

PARIS, 31 mai.

SUCRES RAFFINÉS. — Les cours s'inscrivent sans changement. La demande est toujours peu active.

A Paris, on côte en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En caisses de 5 kilos rangés, 65,50 à 66. — En cartons de 1 kilo rangé, 67 à 67,50. — En caisses de 50 à 60 kilos, 66 à 66,50. — En caisses de 25 à 30 kilos, 66,50 à 67,... — En caisses de 10 kilos rangés, 67 à 67,50. — Raffinés en poudre selon marques, 63 à 63,50.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 37,50 ; pains, 38,50.

*Produits accessoires.* — On côte en disponible les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 60,50 à 61,50. — Morceaux irréguliers 60,50 à 61,50. — Petits déchets, 60 à 60,50. — Sucres en poudre, 60 à 60,50. — Semoule (selon finesse) 62,50 à 63. — Glacés, 62,50 à 63,50. — Sucres cristallisés extra acquit, 58,75 à 59,25. — Sucres cristallisés en poudre, 59,75 à 60,25.

ANVERS, 31 mai.

HOUBLONS. — Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost : disponible, 97,50 nouvelle récolte, 100 à 105. Tendance soutenue.

PÉTROLES. — Raffiné américain, les 100 kilos : disponible, 24,75 ; juin, 25 fr. ; juillet-août, 25,25. Tendance ferme.

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 2 juin 1913

| | Quantités amenées | Quantités vendues | Poids moyens | Viande nette 1re | Viande nette 2e | Viande nette 3e | Poids vif 1re | Poids vif 2e | Poids vif 3e |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs | 2.316 | 2.190 | 309 | 1 76 | 1 62 | 1 44 | 1 05 | .96 | .79 |
| Vaches | 1.096 | 1.050 | 278 | 1 75 | 1 64 | 1 44 | 1 04 | .98 | .78 |
| Taureaux | 371 | 355 | 404 | 1 41 | 1 36 | 1 30 | .90 | .86 | .82 |
| Veaux | 2.319 | 2.090 | 94 | 2 30 | 2 10 | 1 80 | 1 38 | 1 26 | .99 |
| Moutons | 15.145 | 14.850 | 20 | 2 50 | 2 10 | 1 90 | 1 18 | 1 15 | .96 |
| Porcs | 4.397 | 4.200 | 120 | 1 86 | 1 78 | 1 72 | 1 30 | 1 24 | 1 20 |

Peaux de moutons demi-laine : 2,50-6,50.

Physionomie des ventes

Gros bétail. — Vente meilleure. Hausse atteignant jusqu'à 30 fr. par tête.

Limousins 0,85-0.92, b. blancs 0,78-0.82, normands 0,84-0.88 manceaux 0,78-0.82, vendéens 0.70-0.78, par demi-kilo net.

Moutons. — Vente meilleure, Hausse variant de 3 à 5 centimes par demi-kilo net, suivant sortes.

Agneaux 1,25-1,30, Centre 1.15-1.22, Midi 0.98-1.16, métis 1-1,10, métisses 0.88-0.95, par demi-kilo net.

Veaux. — Vente très mauvaise, nouvelle baisse de 5 centimes par demi-kilo net.

Brie, Beauce, Gâtinais 1.05-1.15, champenois 0.95-1.05, manceaux 0.90-1.05, gournayeux 0.85-0.90, service 0.75-0.80, par demi-kilo net.

## PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 2 juin

Goole, vap. ang. Eddie, 998, cap. Rinay, div. Hutter.
Nederkalix, vap. dan. Véra, 782, cap. Ribot, bois, Hutter.
Leith, vap. ang. Ronan, 506, cap. Stewart, div. Hecquet.
Hambourg, vap. holl. Bestevaer, 642, cap. Goetdsoen, div. Duchateau.
Las Palmas, vap. norv. San Andrès, cap. Rod, bananes, Duriau.
Havre, vap. fr. Jean-Bart, 148, cap. Boc..., div. Debacker.
Bordeaux, vap. fr. Président Le Roy Lallier, 825, cap. Jacob, div. Hecquet.
Rotterdam, vap. all. Franz Fischer, 864, cap. Holz.
Carthagène, vap. grec, Dimitrios Goulandris, ...
Port-Talbot, 4 m. ang. Engelhorn, 2284, cap. ...

SORTIES du 2 juin

Rotterdam, vap. fr. Amiral-L'Hermite, ..., cap. Jonnequin, div. Debacker.
Liverpool, vap. ang. Knight Errant, 472, lège, Morel.
Port-Talbot, 4 m. ang. Engelhorn, 2284, cap. Olof, lèeg, Fayol.

**WINCARNIS**

VIN FORTIFIANT et RECONSTITUANT

Guérit Manque d'appétit, Débilité, Insomnie, Nervosité, Anémie, Grippe, Neurasthénie ; abrège la convalescence. - Bout. 5 fr., 1/2 Bout. 3 fr. Pharmacie Universelle, L. RITTER, 2, Place Richebé, LILLE

POUR AVOIR DU VRAI
**BANYULS-TRILLES**
QUINQUINA
recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exigez l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille avec le mot
« QUINQUINA »
Dans tous les Cafés et les bons Restaurants

BANQUE HENRI LEMAN
Maison fondée en 1780
BELGIQUE TOURNAI MOUSCRON PERUWELZ
Banque
Change
Fonds Publics
Coupons
Assurances
Coffres-Forts

## BOURSE DE BRUXELLES

DU 2 JUIN 1913. — DU 2 JUIN 1913.

| Fonds d'État, Provinces, Villes | Ouvert. | Clôt. |
|---|---|---|
| Rente 3 0/0, 1re sér | — — | — — |
| Congo lots 1888 | 78 50 | 78 50 |
| Anvers 1903, 3 0/0 | — — | — — |
| Bruxell 1905, 3 0/0 | 78 50 | — — |
| Liège 1905, 3 0/0 | — — | — — |
| Gand 1896, 3 0/0 | 87 — | — — |
| MÉTALLURGIES | | |
| Aciers | — — | — — |
| Angleur | 1365 — | — — |
| Armes de Guerre | 3337 — | 3330 — |
| Aumetz-la-Paix | 830 — | — — |
| La Brugeoise | — — | — — |
| Cockerill | 1900 — | 1910 — |
| Espéranc.-Long | 480 — | 475 — |
| Minerva Motors | 314 — | 315 — |
| Ougrée | 1025 — | — — |
| Provid. (Forges) | — — | — — |
| — Russe sér A | 490 — | — — |
| — Russe sér B | 830 — | 807 50 |
| Sambre-Mos. priv | 900 — | — — |
| — ord. | — — | — — |
| Thy-e-Château | 2790 — | — — |
| Constantin, cap. | 600 — | — — |
| — jouiss. | 2640 — | — — |
| CHARBONNAGES | | |
| Abhoos Bonn-F. | 790 — | — — |
| Amercœur | — — | — — |
| Anderlues | 828 50 | [illegible] |
| Ans et Rocourt | — — | — — |
| Arbre St-Michel | — — | — — |
| Bernissart | 510 — | — — |
| Bois-d'Avroy | 873 50 | — — |
| Bois St-Ghisl. D. | — — | — — |
| Bonne-Espéran. | 4600 — | — — |

| | Ouvert. | Clôt. |
|---|---|---|
| Bonne-Espér. priv | 3480 — | 3440 — |
| — ord. | — — | — — |
| Bonnier Central | — — | — — |
| Charbonn. belges | — — | — — |
| Chevalière Dour. | — — | — — |
| Concorde | 1700 — | 1710 — |
| Courcelles-Nord | 2175 — | — — |
| Expér. Bonn-Fert. | — — | — — |
| Est de Liège | 1040 — | 1070 — |
| Falisolle | 3645 — | — — |
| Fontaine-l'Evêq. | — — | — — |
| Gosson-Lagasse | — — | — — |
| Gouffre | 1065 — | 1070 — |
| Grand-Buisson | 2400 — | 2395 — |
| — jouiss. | 1285 — | 1290 — |
| Grde-Machine D | 2550 — | 2545 — |
| Grd-Mambourg | — — | — — |
| Ham-sur-Sambre | — — | — — |
| Hasard | 865 — | 864 — |
| Horloz | 1040 — | — — |
| Hornu et Wasm. | — — | — — |
| Houillères-Unies | — — | — — |
| Kessales | 1370 — | — — |
| Louvière-S-Long | 330 — | — — |
| La Haye | — — | — — |
| Levant du Flénu | 5810 — | — — |
| Mariémont | 2350 — | — — |
| Monceau-Font. | 7875 — | 7870 — |
| Noël-S-Culpart | 2800 — | — — |
| Nord-Charleroi | — — | — — |
| Nord du R.-du-C. | 1040 — | 1030 — |
| Patience Beauj. | 840 — | 841 — |
| Poirier | — — | — — |
| Prod. au Flénu | — — | — — |
| Ressaix-Leval | 2325 — | — — |
| Réunis de Charl. | 1740 — | 1735 — |

| | Ouvert. | Clôt. |
|---|---|---|
| Sacré-Madame | — — | — — |
| Strépy-Bracq. | 1000 — | 1000 — |
| Trieu-Kaisin | 1285 — | — — |
| Unis-Ouest-Mons | 1045 — | 1045 — |
| Wérister | — — | — — |
| ZINCS | | |
| Asturienne | — — | — — |
| Austro-Belge | 475 — | — — |
| Nébida | 775 — | — — |
| Nouvelle Montag. | 680 — | — — |
| — ord. | — — | — — |
| Vieille Montagne | 965 — | — — |
| GLACERIES | | |
| Anvelais | 2900 — | [illegible] |
| Midi de la Russie | — — | — — |
| Nationales Belges | 1875 — | 1880 — |
| VALEURS COLONIALES | | |
| Kasai (10e) | [illegible] | [illegible] |
| Katanga, priv. | 2300 — | — — |
| — ord. | 2700 — | [illegible] |
| Un. min H.-K. c. | [illegible] | [illegible] |
| — div. | 785 — | — — |
| ACTIONS ÉTRANGÈRES | | |
| Allem. Dahlbusc | 1880 — | — — |
| — Gelsenkirc | — — | — — |
| — Silésie | — — | — — |
| — Stolberg | 925 — | — — |
| An. Chin. Eng. E. | — — | — — |
| Can. : Can. Pac. | 1061 — | — — |
| France, Saulnes | — — | — — |
| — Us. Esp. | — — | — — |
| Luxem. : Burbas | 1285 — | [illegible] |
| Russie Dniéprov. | 2875 — | [illegible] |
| — Mét. Russo-belg | 2100 — | 2075 — |

0297

FEUILLETON N° 28

# Fiancés vendéens

### Par M. de HARCOET

— Partez tranquille, notre chère demoiselle et que Dieu veille sur vous deux !... dans huit jours votre vieux Mathurin sera de nouveau vigoureux, tout prêt à vous servir, à se faire tuer pour vous, s'il le faut.

— Julienne a mes ordres, Mathurin, obéissez-lui comme à moi-même ; Henriette m'enverra de vos nouvelles.

Mathurin appuya respectueusement ses lèvres sur les mains des fiancés, qui serraient les siennes.

— La Béraudière n'est pas loin d'ici ; à bientôt, mes jeunes maîtres, que Dieu vous garde...

Ils chevauchaient l'un près de l'autre dans les chemins verts ; la brise, en passant sur les genêts en fleurs, leur apportait l'amer et doux parfum des grappes d'or. Ils causèrent peu, mais leurs cœurs, unis dans la même pensée, battaient des mêmes nobles aspirations. Soumis sans réserve aux souverains vouloirs de Dieu, ils ne se permettaient pas le moindre sentiment de révolte contre leur destinée, contre les épreuves terribles de leur jeunesse; ils s'aimaient à jamais dans la vie, ou dans la mort ; et au fond, tout au fond de leurs âmes pures, plus fortes que les douleurs, plus forte que les menaces de l'avenir, rayonnait une mystérieuse espérance qui les soutenait.

Le soleil radieux sortait lentement des brumes légères du matin ; les chants des oiseaux s'entendaient dans les sous-bois, à peine interrompus par le passage des chevaux. Ils n'étaient plus qu'à un quart d'heure de Saint-Christophe, quand, à un carrefour, un cavalier déboucha au grand trot d'un chemin latéral. La jument de Charlotte fit un écart brusque, et Henri, effrayé de ce mouvement imprévu, s'approcha d'elle.

— Vous êtes brave, Charlotte, ce malencontreux cavalier pouvait amener un grave accident.

— Il ne pouvait vraiment prévoir cette rencontre, mon ami, répondit la jeune fille, en flattant de la main l'encolure de son cheval.

— Vous avez eu peur, cependant, vous êtes toute pâle.

— Voyez, Henri, il se retourne pour nous regarder, c'est bien celui que je croyais reconnaître.

Lancé au grand trot, l'inconnu avait traversé comme une flèche le chemin suivi par le jeune gentilhomme et sa fiancée ; cependant, si rapide qu'eût été son passage, il avait reconnu Charlotte. Du même coup d'œil il avait reconnu le gentilhomme qui l'accompagnait.

Le docteur Joly, car c'était lui, serra les rênes de son cheval et l'arrêta court. Il le fit tourner pour regarder plus à l'aise le cavalier et l'amazone qui s'éloignaient paisiblement.

— Les imprudents, prononça tout haut le jeune médecin, se promener ainsi en plein jour quand leurs têtes sont mises à prix... Ils n'ont peur de rien, ces brigands !

Il examina le pistolet qui pendait à l'arçon de sa selle :

— J'aurais pu essayer de le tuer, reprit-il avec un méchant sourire, mais si je l'atteignais, elle ! Non, patientons encore, l'horizon s'éclaire, puisque nos soldats ont vaincu à Fontenay ! Le jour n'est pas loin, sans doute, où cette belle comtesse, menacée de mort, mettra, pour éviter l'échafaud, sa main dans la mienne.

Les fiancés disparurent au tournant du sentier.

— Ainsi vous croyez, Charlotte, que cet homme est celui qui vous a déjà poursuivie avec une impudente persistance.

— J'en suis sûre, Henri ; c'est bien lui.

— Que peut-il contre nous ? fit dédaigneusement le jeune comte.

— Rien, et je ne le crains pas, mais il m'est antipathique.

— Il ne peut y avoir rien de commun entre nous et ce jacobin, Charlotte ! Il vous est bien permis de ressentir pour lui la répulsion que doivent inspirer tous ces ennemis de Dieu qui, sous le prétexte de liberté, couvrent la France de ruines et de sang !

— Que Dieu leur pardonne et qu'il vous protège, Henri ; je crois bien que ce malheureux vous en veut.

Henri eut un geste de noble fierté.

— Je ne crains rien, puisque votre cœur m'appartient !...

XV

La journée de la veille s'était traînée péniblement, à la Béraudière. Mais, vers le soir, le retour de Michel, les nouvelles qu'il put donner de Mathurin, rassurèrent la marquise qui se coucha l'esprit plus tranquille que les jours précédents.

Le lendemain, aussitôt réveillée, elle passa dans son oratoire, où elle se recueillit dans une oraison fervente. La porte qui communiquait avec sa chambre s'ouvrit doucement, sans qu'elle le remarquât ; il n'était pas rare, d'ailleurs, que les servantes vinssent, le matin, prier dans le sanctuaire où la marquise les réunissait tous les soirs. Elle s'interrompit donc point sa méditation, mais en s'asseyant, elle se retourna et vit Charlotte agenouillée. Elle fut frappée de la pâleur et de la tristesse répandues sur le visage de la jeune fille.

— Qu'y a-t-il, mon enfant, dit-elle, la voix étranglée d'émotion.

— Venez dans votre chambre, ma mère, dit-elle avec un grand calme, nous y serons mieux pour causer.

C'était la première fois que Mlle de l'Epinay donnait ce nom à la mère de son fiancé. La marquise sentit croître son angoisse et, s'agenouillant devant le modeste autel, elle éleva convulsivement ses mains jointes.

— Mon Dieu ! murmura-t-elle, je vous ai confié mes fils tant aimés, il ne leur arrivera que ce que vous aurez ordonné, vu et permis !

Un instant, elle courba la tête, puis s'appuyant sur Charlotte, pour gagner sa chambre. Là, d'une voix tremblante, elle dit :

— Qu'avez-vous à m'apprendre, ma fille chérie ? Ne craignez pas de parler, je suis forte.

— Ma mère, dit encore la jeune fille avec une exquise douceur, Henri est venu hier au soir à la Barbinière ; il comptait s'y reposer quelques heures avant de venir jusqu'ici.

— Mon fils est là ? Pourquoi n'est-il pas dans mes bras ?

Henri écoutait ; il vint tomber aux genoux de sa mère.

— Lequel de tes frères Dieu m'a-t-il ravi ? demanda la marquise d'une voix défaillante.

— Joseph, sain et sauf, est resté auprès du marquis de Bonchamps, répondit Henri qui soutenait sa mère.

— Et Louis ? balbutia-t-elle avec égarement.

— Il est mort au champ d'honneur, prononça Henri à voix basse.

— J'avais compris que je ne le verrais plus, dit faiblement la pauvre mère.

Après les premiers moments de cette immense douleur, la marquise voulut connaître les moindres détails de la mort de son fils.

Souvent de nouvelles larmes interrompirent le navrant récit.

— Quand repars-tu, mon fils ? demanda la noble Vendéenne, lorsque Henri eut tout dit.

— Tout à l'heure, ma mère. Je dois être ce soir à Châtillon, où Cathelineau rallie nos paysans découragés.

Mme de la Béraudière essuya les larmes qui inondaient encore son visage et se redressa sur son fauteuil.

— Les minutes sont comptées, mon fils ; Charlotte, allez, je vous prie, hâtez l'heure du repas, Henri a besoin de prendre des forces avant de se remettre en route ; vous-même, pauvre enfant, devez être brisée de fatigue.

La jeune fille obéit et sortit aussitôt.

— Charlotte est une femme forte, mon Henri, digne de porter le nom de votre père, dit alors la marquise.

— C'est une enfant angélique, ma mère, répondit le jeune gentilhomme.

Mme de la Béraudière et les fiancés se mirent bientôt à table, mornes, mais résignés et forts.

Ils échangeaient à voix basse quelques rares paroles comme s'ils craignaient d'éveiller dans leurs propres cœurs des échos trop vibrants.

— Sultane est prête, monsieur le comte, vint dire Michel.

*(A suivre).*

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôts : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-26 651

Le Gérant : Ch. VERIN.
Impr. Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE